

Date de dépôt: 30 novembre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne-Marie von Arx-
Vernon : Amélioration du site de la rade

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En mai 2000, la commission de l'aménagement du canton avait examiné la proposition de motion 1159, intitulée « pour améliorer le site de la rade ».

Au terme du débat, il avait été décidé d'accepter la motion et la renvoyer au Conseil d'Etat.

Cette motion invitait notamment le Conseil d'Etat à mettre en valeur le site de la rade, à élaborer un programme d'aménagement des quais du Rhône au Petit-Lac et à recueillir, par voie de mandats ou de concours d'idées, toutes les propositions de qualité à hauteur de cette ambition.

Or depuis 6 ans, aucune suite à cette motion n'a été donnée par le Conseil d'Etat. Devant l'urgence d'améliorer le site de la rade, cette interpellation urgente souhaite donc savoir ce qu'est devenue la motion 1159.

Question : Quand est-ce que le Conseil d'Etat entend donner suite aux propositions formulées par la motion 1159 ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La Rade de Genève représente un site unique, amphithéâtre ou arènes perceptibles d'un seul coup d'œil par chacun, habitant ou visiteur, mais c'est plutôt la diversité qui prévaut sur le plan des compétences d'action concernant sa mise en valeur.

Au sein de l'administration cantonale, tant les services du département du territoire (aménagement, mobilité, nature et paysage) que du département des constructions et des technologies de l'information (patrimoine et sites) sont concernés dans un dialogue avec la Ville de Genève, laquelle est compétente pour l'aménagement des quais.

Si la réponse à la motion est certes restée en rade depuis trop longtemps, plusieurs objets de cette dernière sont en cours de traitement, voire de réalisation. En effet, le groupe de travail annoncé en 2002 s'est mis en place sous le pilotage de la Ville de Genève. S'intitulant "groupe Rade", il inclut les autorités concernées et les principaux partenaires actifs pour la mise en valeur demandée. Plusieurs idées et propositions techniques ont déjà été débattues, dont celles concernant l'aménagement du quai marchand des Eaux-Vives. Le département du territoire est aussi régulièrement sollicité par des tiers en ce qui concerne des aménagements sur le domaine public; certaines propositions intéressantes sont d'ailleurs à l'examen.

L'état d'avancement des divers éléments en cours sera développé prochainement dans la réponse à la motion 1159 : « pour améliorer le site de la rade ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger